

Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 27 mai 2010

Etaient présents :

M. BERTRAND, Proviseur
M. PRUDHON, Directeur du primaire
Mme SCHMITT, CPE
Mme POLY Chargée de direction
Mme ENNOUARI Gestionnaire
Mme BAILLY Agent-comptable
Mme LAGHZOULI Agent-comptable (invitée)

Représentants des enseignants :

M. MEGARD
M. DUTHIL
M. BARAILLER
M. POTTIER
M. HILLAIRET

Représentants du personnel administratif et de service ATOS:

M. MAACHOU
Mme BENSALAH

Représentants des parents :

M. BOURI
Mme SQUALI
Mme MOULINE B.
Mme DAOUDI
Mme BENABDALLAH
M. EL HAMMOUMI
Mme HACHAD

Représentants des élèves :

ZOUAOUI Kenza
SENTISSI Fatim Zohra
MOULINE Inès Vice-présidente du C.V.L. (invitée)

A 18h10, le quorum étant atteint, M. LE Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Etablissement .

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions diverses des parents d'élèves et des enseignants

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1- Exercice 2008/2009.

Mme Bailly, Agent comptable, présente les résultats de l'exercice 2008/2009 (document joint) .

Le résultat est déficitaire de 285 416,76 dh. Le fond de roulement était de 2 691 242 dh au 31/08/09. La répartition des dépenses est exposée en précisant que la majeure partie (77,96 %) concerne la masse salariale. Le loyer de 6,30% englobe les sites des Zaërs et des Orangers. Mme Bailly précise qu'il ne reste plus que 14,98 % pour faire fonctionner l'établissement et que 79% des recettes sont dévolues à la masse salariale.

700 000 dh ont été dépensés pour la création de la 4^e classe de 4^{ème} ainsi que les actions de soutien.

Mr. le Proviseur propose de cesser de faire porter sur le budget de l'établissement les actions de soutien qui augmentent considérablement le volume d'heures supplémentaires versées.

Mr. Potier, représentant des instituteurs, tient à préciser que les instituteurs ne bénéficient pas des heures supplémentaires en primaire et que leur action de soutien est tout à leur honneur. Mr. Bertrand les en remercie.

Les représentants parents d'élèves précisent que la part de la masse salariale dans la présentation des dépenses devrait être plus détaillée en termes de retenues des charges sociales, des pensions civiles ainsi que le coût des remplacements des professeurs.

Mr Bourri, représentant des parents d'élèves, intervient pour préciser la position des parents (APEAM) qui rejettent le résultat de l'exercice 2008/2009 présenté par l'agence comptable comme déficitaire alors que si on ajuste les prélèvements comptabilisés pour le loyer, le fond commun OSUI et l'agence comptable comme demandé par l'APEAM et si on incorpore aux recettes les produits financiers générés par le placement des fonds du GSAM, le résultat de l'année 2008/2009 est largement bénéficiaire.

Les représentants des parents protestent contre la nouvelle augmentation des frais de scolarité projetée pour 2010/2011 qu'ils considèrent comme non justifiée et inopportune. Ils demandent en effet le gel des frais de scolarité au niveau actuel jusqu'à épuisement du trop perçu par l'OSUI qu'ils estiment à plus de 20 Millions de dirhams.

Ils regrettent le manque de volonté réelle de l'administration de l'OSUI de mettre fin au « contentieux financier » parents d'élèves-OSUI et d'adopter un contrat-programme qui fixe de façon claire les droits et obligations de chaque partie et ce malgré l'accord de principe donné à cet effet par M. le Directeur général de l'OSUI lors de la réunion tenue sous sa présidence à Rabat le 10/02/2010.

Mr. Bouri précise que rien n'a évolué à ce sujet ces dernières années.

Mr. Bertrand tient à préciser qu'il est en désaccord avec cette remarque puisqu'un dialogue a pu être ouvert depuis son arrivé en tant que Proviseur en 2007 au lycée A. Malraux entre les dirigeants de l'OSUI et les représentants des parents d'élèves. Il ajoute que des réponses ont été données par Mr. Deberre notamment sur les plus-values de l'établissement et que Mr. Mamou , Président de l'A.P.E.A.M a été reçu au siège social de la MLF.

Mr. Bertrand tient à préciser que ce sujet revient perpétuellement en CE au dépend des aspects pédagogiques et qu'il ne peut être traité au niveau local : il ajoute qu'il n'a pas les pouvoirs de résoudre ce problème au niveau de l'établissement.

Les représentants de parents d'élèves insistent sur le fait que Mr. le Proviseur reste leur interlocuteur privilégié pour faire part de leur mécontentement aux dirigeants de l'OSUI.

Mme Bailly ajoute que l'attention est portée sur l'équilibre du budget au niveau local et que la participation au fonctionnement de l'Agence Comptable est calculée au prorata du nombre d'élèves des établissements OSUI Maroc.

Mr. Bouri, représentant des parents d'élèves, indique que le rapport d'activité de la MLF fait état d'un bénéfice de 1 440 000 Euros et nous invite à nous interroger sur cette redistribution au niveau local.

Mr. Bertrand et Mme Bailly précisent que Mr. Deberre a répondu aux questions des parents d'élèves.

Mr. Duthil, représentant des professeurs, ajoute que les parents ont la chance d'avoir Mr Deberre comme interlocuteur car les enseignants ne l'ont pas encore rencontré.

Mr. Potier indique qu'il y a du retard dans le versement des salaires et demande que ce problème soit résolu. Mme Bailly répond que c'est au niveau de la banque que le retard est constaté et qu'aucun ordre de virement n'a dépassé le 28 du mois.

Mme Bailly présente le budget pour l'année 2010/2011 (document joint)

Le déficit de la première section est de 2 565 531, 04 dh.

La masse salariale augmente de 13% notamment en raison de l'évolution du point d'indice, des changements d'échelons et avec la création d'un poste d'enseignant de langue arabe au primaire et d'un poste d'agent chef.

Mme Bailly précise que le taux de la part patronale de la pension civile des fonctionnaires détachés est passé de 50,31% à 67,82%.

2- Mise en œuvre de la réforme du lycée en classe de seconde applicable à la rentrée 2010 :

Mr Bertrand présente les grands axes de la réforme du lycée: qui concernera à la rentrée prochaine la classe de seconde: la mise en place d'enseignements d'exploration et de l'accompagnement personnalisé qui se substituent aux modules et à l'aide individualisée. L'objectif de la réforme est de remplacer les enseignements de détermination en seconde par des enseignements développant l'ouverture d'esprit et l'accès à une culture générale afin de faire un choix raisonné d'une série du baccalauréat.

A- les enseignements d'exploration :

Mme Schmitt, CPE, présente l'organisation retenue pour la mise en place des enseignements d'exploration :

- un enseignement d'1,5 h hebdomadaire en sciences économiques, pour tous les élèves, obligatoire, toute l'année.
- 2 autres enseignements d'exploration d'1,5 h hebdomadaire seront choisis semestriellement par les élèves.

- un à caractère artistique et littéraire obligatoire (4 thèmes possibles : « L'héritage de l'art » par exemple)
- un second à caractère scientifique (3 thèmes possibles : « Elémentaire mon cher Watson » par exemple)

Les thèmes d'étude ont été élaborés sur la base des propositions des enseignants.

L'établissement fait le choix de privilégier l'interdisciplinarité et le bilinguisme, ainsi que la dimension « orientation » en reliant ces enseignements au monde professionnel.

Les élèves posent la question de la notation.

Mme Schmitt et Mr. Duthil répondent que l'évaluation consistera en la validation des compétences acquises et que l'investissement de l'élève sera pris en compte pour une large part.

Mme Squali, représentante des parents d'élèves, évoque le fait qu'il n'y ait pas d'enseignement de la langue arabe. Mme Schmitt répond qu'un enseignement d'exploration s'ouvrira sur la langue arabe et que rien ne sera figé d'une année à l'autre.

B- Les heures d'accompagnement et de tutorat :

Elles prendront forme au Lycée A. Malraux dans des groupes restreints de 20 élèves.

Un projet commun fédèrera l'accompagnement éducatif, celui consistant à « construire son Lycée idéal » afin de travailler autrement dans les différentes disciplines.

Le but est de montrer aux élèves l'interdisciplinarité mise en œuvre dans l'élaboration d'un tel projet.

Les parents posent la question de leur contribution dans ce projet. Mr. Bertrand répond qu'ils seront les bienvenus.

3- Modification du règlement intérieur pour l'utilisation des téléphones portables et la gestion des sorties.

Une demande avait été faite par les élèves du Lycée pour modifier le règlement intérieur sur deux points :

- l'utilisation des téléphones portables aux récréations et lors de la pause de midi.
- la possibilité de sortir de l'établissement au cours des heures creuses.

Résultat des votes :

- Utilisation des téléphones portables :

Pour : 4 Abstentions : 3 Contre : 13

- Autorisation de sortie

Pour : 4 Abstentions : 5 Contre : 11

Il n'y aura donc aucune modification du règlement intérieur.

4- Questions diverses :

- Les représentants élèves demandent la mise en place d'un enseignement de latin ou d'allemand à Malraux.

Mr Bertrand précise que 4 langues sont déjà enseignées au niveau de l'établissement et que ce n'est pas une priorité immédiate mais que cela reste envisageable pour le latin à l'avenir.

- Les représentants parents posent la question de l'évolution de l'établissement en termes de déplacement au niveau géographique, de rassemblement des deux sites et du transfert du Lycée ?

Mr. Bertrand répond que le Lycée pourrait être déplacé sur le site de l'Université Internationale (Technopolis) avec une échéance probable de 2 ans. Le primaire et le collège seront rassemblés dans un seul établissement dans un secteur proche du site actuel des Zaers.

La séance est levée à 20H.

Le secrétaire de séance

Le Proviseur

Mr. Barailler - Enseignant d'EPS.

M.BERTRAND